

AG RISPO DU 20 Octobre 2020 à la Métropole de Lyon

Intervention d'Isabelle Petiot

Vice-présidente en charge de la réduction des déchets et de la Propreté



A la question du RISPO qui portait sur la politique de la Métropole en matière de déchets organiques, **Isabelle Petiot**, Vice-Présidente de Lyon Métropole qui accueillait son AG annuelle dans la salle du conseil et lui faisait l'honneur d'ouvrir ses travaux de l'après-midi, a tout d'abord dévoilé la stratégie « en escalier » qu'elle compte bien appliquer durant son 1^{er} mandat :

« Le socle de la politique développée sur les déchets organiques consiste à rendre possible le tri à la source à chaque habitant du territoire du Grand Lyon (1,4 million d'habitants) avec des ambitions écologiques. Nous allons procéder par étapes de sorte à emmener tout le monde vers un tri massif des déchets organiques avec un retour aux fondamentaux : la transformation des végétaux en humus ; chaque citoyen devient acteur de cette transformation et va adhérer à terme à cette consigne car il est inutile d'envoyer ces déchets en incinération.

1^{ère} marche : Augmenter le compostage en communauté en développant là où c'est possible le compostage collectif en pied d'immeubles ou de quartier,

2^{ème} marche : Aller au-delà de ce qui se fait déjà en compostage individuel avec l'objectif de toucher à terme 100 000 foyers ou 20% de la population. 2000 nouveaux foyers seront équipés d'un composteur en début de mandat. Un plan « gallinacés » (pour ne pas dire un plan « poules » !) sera également mis en place. Nous demeurons toutefois pragmatiques et sommes conscients des freins pratiques et des nombreuses réticences qui déterminent un plafond de conversion à la gestion domestique des biodéchets et qui se situe à 10-15% de la population. Il reste donc à toucher 85 à 90 % de la population.

3^{ème} marche : Cela consiste à développer des **PAV** ou Points d'Apport Volontaire des biodéchets qui seront alors repris et transportés vers des plateformes de compostage ou de méthanisation. A titre éducatif, les premières bornes seront disposées à proximité des crèches et des collèges puis implantés progressivement dans tous les centres bourg, lieux de vie importants et zones urbaines. A terme, il s'agira d'équiper massivement le territoire à l'image des silos à verre qui y sont déjà déployés.

4^{ème} marche : Dans les zones très urbanisées et à habitat vertical, une collecte en porte à porte des biodéchets sera également mise en place.



Le déploiement de cette stratégie sera appuyé par de nombreuses actions de formation reposant sur une structuration pédagogique permettant d'assurer une continuité entre l'école et les propositions pratiques avec bien sûr en amont des actions « Zéro déchets » !

Pour ce mandat nous appliquerons un objectif de transparence vis-à-vis des résultats obtenus : tonnages issus des poubelles grises non triées et évolution des refus de tri qui y représentent plus de 30% aujourd'hui.

Pour cette campagne, notre argument était de diminuer de 50% * les quantités de déchets incinérées à l'issue de notre mandat et, dans cette perspective, le tri et le retour à la terre des biodéchets constitue un objectif prioritaire ».

Avec la salle et les nombreux adhérents présents en visioconférence, la vice-présidente s'est ensuite prêtée au jeu de quelques questions-réponses rapportées brièvement ci-après :

1/ Quels sont les moyens de traitement que vous envisagez pour les biodéchets du Grand Lyon ?

« cette question est en cours de réflexion, les tonnages collectés pourront être envoyés vers les plateformes de compostage ou méthanisation situées à proximité du Grand Lyon ou sur de nouvelles installations à créer »

2/ Quid du devenir des incinérateurs actuels qui produisent de la chaleur valorisée en chauffage urbain ?

« Je rappelle l'objectif de notre mandature : diminuer de 50% les tonnages de déchets ménagers envoyés par la métropole aux incinérateurs. Cet objectif n'engage pas les territoires voisins qui alimentent actuellement ces incinérateurs. Nous allons réaliser une projection des volumes produits à terme et, le cas échéant, la prise de décision vis-à-vis du devenir de ces installations sera arbitrée de manière collective. »

3/ Interpellation de Vincent VERON, Directeur Général de la FNCC, Fédération Nationale des Collectivités de Compostage sur la pertinence et l'intérêt des unités de Traitement Mécano-biologique (TMB) des ordures ménagères résiduelles qui contribuaient également à minimiser les tonnages de déchets organiques envoyés en incinération

« Dans la mesure où ces installations contribuent à diminuer les tonnages de déchets incinérés, je suis en accord avec vous ! »

* voir ci-après l'extrait du programme de campagne des Ecologistes pour la Métropole du Grand Lyon



objectif zéro déchet – zéro gaspillage

le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas

Chaque année, l'ensemble de la Métropole lyonnaise produit près de 530 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit environ 16 fois le volume de la tour de la Part-Dieu ! De nombreuses solutions locales existent pourtant pour réduire nos poubelles. Nous devons agir au niveau local rapidement pour endiguer la pollution générée par nos déchets. 80% des déchets brûlés dans nos incinérateurs ressortent sous forme d'émissions atmosphériques actuellement...

Nous diviserons par deux le nombre de déchets incinérés d'ici la fin du mandat. Plus largement nous réduirons de 25% la production de déchets. Il s'agit d'une opportunité économique et sociale, puisque nous voulons créer 5 000 emplois d'ici la fin du mandat en lien avec la dynamique zéro déchet. Afin de réaliser notre ambition, nous mettrons en place des actions de sensibilisation et d'éducation pour réduire les déchets à la source ainsi que des mesures pour améliorer le système de tri.

26

Ouverture d'ateliers de réparation, de réemploi et de conciergerie dans chaque circonscription

Nous soutiendrons les démarches collectives (entrepreneuriales et d'éducation populaire) qui prônent l'économie circulaire, le réemploi et la réduction de nos déchets aux particuliers mais aussi aux artisans et commerçants de nos cœurs de quartier. Accessible à toutes et à tous dans des endroits stratégiques des villes et villages, les citoyens pourront faire réparer et trouver des articles de seconde main. Nous aiderons également l'installation de magasins vrac.

Renforcement du tri à la source des biodéchets

Nous proposerons différentes solutions afin de permettre à toutes et tous de valoriser ses biodéchets. Nous collecterons les biodéchets de la restauration collective et de la restauration hors foyer et nous étudierons l'extension de la collecte à l'ensemble des habitations. Nous distribuerons des composteurs et lombricomposteurs pour les habitats individuels. Nous diminuerons la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les copropriétés les plus actives. Enfin, nous multiplierons les points de collectes dans l'espace public.

Instauration d'une démarche écoresponsable pour les grands événements

Les événements en partenariat avec la ville et la Métropole ainsi que la restauration collective respecteront une démarche écoresponsable, en bannissant les produits à usage unique (vaisselles en plastique jetable etc.), en mutualisant le matériel, en valorisant les biodéchets etc. Lyon et la Métropole ne donneront l'autorisation d'occupation du domaine public qu'aux événements écoresponsables. Nous les accompagnerons, si besoin, en fournissant du matériel écoresponsable, par exemple des éco-cup.

Mise en place des plateformes de récupération des matériaux du BTP

Les déchets du BTP représentent 70% des déchets produits en France, et seuls 35% des déchets du bâtiment sont valorisés selon l'ADEME. Nous inciterons à des pratiques plus vertueuses grâce à la mise en place de plateformes de récupération des matériaux du BTP. Des initiatives existent dans la Métropole et méritent d'être valorisées et amplifiées.



L'intelligence
au service des professionnels
de la valorisation organique